

ERASMUS+ PROGRAMME FRAMEWORK STAFF MOBILITY 2019 - 2020

MODALITES DE PARTICIPATION

Le programme Erasmus+ vise à moderniser et améliorer l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le reste du monde. Il existe différents types de mobilités des personnels à ECE-BBA INSEEC : mobilité du personnel à des fins de formation (personnel enseignant et non enseignant) et la mobilité du personnel à des fins d'enseignement (personnel enseignant).

Le programme Erasmus+ est ouvert à tout personnel de l'ECE - BBA INSEEC sans condition de nationalité.

Le personnel peut effectuer une mobilité de formation/enseignement

Eligibilité	Mobilité Enseignement	Mobilité Formation
Organisme d'accueil	Mobilité se fait dans un autre établissement d'enseignement supérieur européen ayant un contrat bilatéral Erasmus avec ECE-BBA INSEEC et titulaire de la Charte Erasmus+.	La mobilité s'effectue dans un organisme d'accueil (établissement d'enseignement supérieur, entreprise, centre de formation etc.) situé dans un autre pays européen.
Pays éligibles	Pays de l'EU	
Sélection	Portfolio académique et Programme d'enseignement approuvé par l'institution d'accueil	Programme d'enseignement approuvé par l'institution d'accueil
Durée minimale éligible	2 jours (8 heures)	2 jours
Mobilité combinée	La mobilité d'enseignement peut être combinée (4h mini) à la mobilité de formation	

Vous pouvez vous référer au site de l'agence ERASMUS+ France – Education Formation :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-superieur>

MODALITES DE FORMATION

En tant que personnel de l'ECE-BBA INSEEC, Erasmus+ vous donne l'opportunité d'effectuer une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe.

Le personnel peut ainsi mener des activités de développement professionnel, et notamment participer à des ateliers organisés par des entreprises.

Il appartient à l'ECE-BBA INSEEC (et en occurrence au service RH, à la Direction et Service des Relations internationales) de sélectionner les membres de leur personnel pouvant suivre une formation dans le cadre d'Erasmus+. Les conditions de nationalité ne s'y appliquent pas.

Nos universités partenaires sont répertoriées sur le site internet. Le service Relations Internationales est à votre entière disposition pour discuter votre projet de formation et des différentes opportunités et programmes offerts dans le réseau d'universités partenaires.

Définition des formations possibles : période de formation/de stage/d'observation, au sein d'une entreprise ou d'un établissement de l'enseignement supérieur (y compris cours structurés, formation linguistique). Les conférences sont **inéligibles**.

La durée totale de la période de mobilité doit être de minimum 2 jours, et maximum 60 jours.

Les obligations contractuelles

- L'établissement d'origine et l'établissement/l'entreprise d'accueil doivent avoir approuvé le programme d'activités du membre du personnel invité (accord de mobilité) avant le début de la période de mobilité.
- Avant votre départ, il est nécessaire de compléter le « kit de mobilité du personnel ». Ce document doit être signé par vous, par ECE-BBA INSEEC et par l'établissement d'accueil. Les signatures originales sont demandées.
- A l'issue de votre séjour, vous ferez remplir et signer par l'établissement d'accueil le certificat de présence.
- A votre retour, vous recevrez un email de la part de la Commission Européenne contenant un lien vers le rapport final que vous avez l'obligation de soumettre en ligne. Vous avez 30 jours suivant la réception de cet email pour compléter ce rapport.
- Vous devrez également transmettre au service Relations Internationales de l'école les justificatifs originaux de tous les frais relatifs à votre mission : billet d'avion, de train, frais de repas, d'hébergement...

Il est indispensable de demander une carte européenne d'assurance maladie auprès de la caisse d'Assurance maladie (<http://www.ameli.fr/>). Elle est gratuite et valable 1 an.

Pour toute question relative aux assurances et mutuelles, aux remboursements de vos soins, vous pouvez contacter le service RH.

Cf. Annexe 1 - Documents contractuels

Cf. Kit de mobilité de formation/d'enseignement

MODALITES D'ENSEIGNEMENT

En tant qu'enseignant de l'ECE-BBA INSEEC, Erasmus+ vous donne l'opportunité d'effectuer une mission d'enseignement dans l'une de nos universités partenaires européennes (titulaire de l'ECHE situé dans un des pays participants). Tout professeur permanent l'ECE-BBA INSEEC, quelle que soit sa nationalité, peut participer au programme Erasmus+.

Nos universités partenaires sont répertoriées sur le site internet. Le service Relations Internationales est à votre entière disposition pour discuter votre projet de formation et des différentes opportunités et programmes offerts dans le réseau d'universités partenaires.

Vous pouvez être invité à dispenser des cours dans le cadre des programmes réguliers de l'établissement d'accueil. Le service international vous transmet régulièrement toutes les invitations aux séminaires, événements et programmes organisés par nos universités partenaires et reste à votre disposition pour organiser votre déplacement et séjour en université étrangère.

La durée totale de la période de mobilité doit être de minimum 2 jours, pour un minimum de 8 heures d'enseignement. Elle ne peut excéder 2 mois.

Les obligations contractuelles

Avant le départ :

- compléter le « kit de mobilité enseignement » disponible depuis le campus numérique. Ce document doit être signé par vous, par ECE BBA INSEEC (Relations Internationales) et par l'établissement d'accueil. Les signatures originales sont demandées.
- demander une carte européenne d'assurance maladie auprès de la caisse d'assurance maladie. Elle est gratuite et valable 1 an. Pour toute question relative aux assurances et mutuelles, aux remboursements de vos soins, contacter le service RH.

A l'issue du séjour : remplir et signer par l'établissement d'accueil le certificat de présence également disponible sur campus numérique.

Au retour : soumettre le rapport du participant en ligne de la part de la Commission Européenne. L'enseignant a 30 jours suivant la réception de l'email pour le compléter.

Cf. Annexe 1 - Documents contractuels

Cf. Kit de mobilité de formation/d'enseignement

MODALITES DE FINANCEMENT

La subvention Erasmus+ constitue une contribution qui ne prétend pas couvrir la totalité des frais des projets. Les établissements bénéficiaires sont encouragés à rechercher d'autres sources de financement (co-financement).

L'enveloppe de la subvention européenne comprend le budget couvrant :

- les frais de séjour calculés sous forme d'un taux journalier en fonction de la durée d'activité et du pays de destination (**Individual support**) :

GROUP	COUNTRY	DAILY RATE DAY 1 - DAY 14	DAILY RATE DAY 15 - DAY 60
GROUP 1	DENMARK, FINLAND, IRELAND, ISLAND, LICHTENSTEIN, LUXEMBOURG, NORWAY, SWEDEN, UNITED KINGDOM	119 EUR	70% /DAILY RATE/ GROUP
GROUP 2	GERMANY, AUSTRIA, BELGIUM, CYPRUS, SPAIN, FRANCE, GREECE, ITALY, MALTA, NETHERLANDS, PORTUGAL	106 EUR	
GROUP 3	MACEDONIA, BULGARIA, CROATIA, ESTONIA, HUNGARY, LATVIA, LITHUANIA, POLAND, CZECH REPUBLIC, ROMANIA, SLOVAKIA, SLOVENIA, TURKEY	92 EUR	

- les frais de voyage calculés en fonction de la distance kilométrique (**Travel Grant**) :

Km	EU Travel Grant
LESS THAN 100 KM	20 EUR
100-499 KM	180 EUR
500-1999 KM	275 EUR
2000-2999 KM	360 EUR
3000-3999 KM	530 EUR
4000-7999 KM	820 EUR
PLUS DE 8000 KM	1 500 EUR

Calculateur de distance :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_en

- les éventuels besoins spécifiques aux frais réels (réservé aux individus en situation de handicap)

A NOTER :

- Des dispositions financières particulières sont prévues pour les régions dites « ultra-périphériques » (dont les Pays et Territoires d'Outre-Mer).
- Seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul de la distance mais le taux correspondant couvre les frais liés au trajet aller-retour.

ANNEXE I

DOCUMENTS CONTRACTUELS ERASMUS+ MOBILITE DU PERSONNEL (TEACHING / NON TEACHING)

DOCUMENTS	CONTENU	QUAND
LE CONTRAT DE MOBILITE OBLIGATOIRE	Edité par le BRI à l'issue de la Commission Erasmus, le document précise le statut de l'étudiant et les conditions de financement de sa mobilité.	A retourner dûment <u>SIGNE en version originale</u> dès la réception
CONTRAT PEDAGOGIQUE/ Staff Mobility Agreement (for Teaching / Training) OBLIGATOIRE	Rempli au début de la mobilité et validé par BBA INSEEC, le personnel et l'établissement d'accueil, le document détaille le contenu du programme du personnel en mobilité (les enseignements ou programme de formation).	A compléter avant la mobilité ; à rendre en version finalisée à la fin de la mobilité
Attestation de présence / ATTENDANCE CERTIFICATE OBLIGATOIRE	Le document confirme les dates du séjour. ATTENTION : les dates doivent correspondre aux dates du contrat de mobilité	à retourner dûment signée à la fin de la mobilité (par email, fax)
RAPPORT DU PARTICIPANT EN LIGNE OBLIGATOIRE	Compte rendu de l'expérience vécue qui fournit à la Commission Européenne des données contribuant à l'amélioration du programme. Le membre du personnel reçoit un email l'invitant à remplir le questionnaire en ligne à la fin de son séjour.	A compléter dans les 30 jours au plus tard après la mobilité effectuée

Le dossier de demande de mobilité et du financement Erasmus associé est obligatoire et se fait auprès du Service des Relations Internationales du BBA INSEEC-ECE en fonction du campus de rattachement.

Le financement est engagé dès la signature du contrat de mobilité.

Le calcul du financement se fait en fonction des tarifs applicables en vigueur et inclut le forfait journalier et le forfait correspondant aux indemnités kilométriques.